

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/398

DATE DE CONVOCATION

Le 23 septembre 2021

OBJET :

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DES EMPLOIS
PERMANENTS -
CREATION D'EMPLOI**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

Le Maire certifie avoir fait afficher
aujourd'hui, à la porte de la Mairie,
le compte rendu de la délibération ci-
contre et qu'il n'a été fait aucune
observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 30 septembre 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Eugène Coudre, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Virginie VIEVILLE pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT, Madame Carla GRECO pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Maryse POSTOLLE pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de Séance : Madame Corinne TANGE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu la délibération N° 2011/023 du 14/06/2011, déterminant les ratios des promus/promouvables ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de rédacteur afin d'assurer notamment les missions de chargé de communication et de la vie locale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Considérant que cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade de l'avancement, à savoir le grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de Rédacteur à temps complet ;

La création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour :

- Filière : Administratif
- Cadre d'emplois : Rédacteur
- Catégorie : B
- Grade : Rédacteur
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

- Filière : Social
- Cadre d'emplois : Agent spécialisé des écoles maternelles
- Catégorie : C
- Grade : Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre et aux articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé électroniquement par : Sylvain SARAGOSA
Date de signature : 30/09/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le maire de la commune de Chaumontel